



Règlement de PIIA Secteur de Sainte-Justine

1063886016

Office de consultation publique de Montréal

19 février 2007

But de la démarche

- Adopter un règlement cadre pour l'arrondissement
- Adopter des buts, des objectifs et des critères applicables au site de Sainte-Justine

1. Objectif du PIIA pour Sainte-Justine

- Adopter des objectifs, de même qu'une procédure, que les intervenants concernés (CCU, CPM, CA) vont pouvoir s'approprier.
- Utilisation des critères de manière uniforme par tous les intervenants pour juger les projets.
- Ne pas oublier que le PIIA se superpose au règlement propre à Sainte-Justine.

2. Grandes lignes du PIIA pour Sainte-Justine

- Refléter le caractère monumental de l'hôpital.
- Consolider la présence institutionnelle sur Côte-Sainte-Catherine.
- Intégrer des constructions contemporaines dans un cadre bâti déjà construit.
- Accroître la végétation sur le site.

- 3 niveaux souhaités d'intégration
 - Niveau de la Ville
 - Niveau du quartier
 - Niveau du site

3. Thèmes, objectifs et critères

- 6 thèmes :
 1. Alignement sur Côte-Sainte-Catherine;
 2. Alignement à l'arrière ou sur le côté;
 3. Architecture;
 4. Transformation d'une caractéristique architecturale;
 5. Aménagement des espaces extérieurs;
 6. Équipements mécaniques.

3. Thèmes, objectifs et critères (suite)

- Thème 1: Alignement sur Côte-Sainte-Catherine.
- **Objectif** : L'objectif est de garantir que les pavillons, bâtiments ou agrandissements s'implantent en complémentarité avec le pavillon principal, sans lui faire ombrage, et contribuer à marquer la présence du centre hospitalier sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Il faut s'assurer que les pavillons, bâtiments ou agrandissements puissent être perçus comme des parties d'un campus hospitalier dont la porte d'entrée, l'emblème, constitue et demeure le pavillon principal.
- **Critères** :
 - Maximiser perception visuelle;
 - Maintenir percées visuelles;
 - Rôle structurant;
 - Animation de la rue;
 - Plan de façade uniforme;
 - Implantation pavillonnaire.

3. Thèmes, objectifs et critères (suite)

- Thème 2 : Implantation sur Ellendale, McShane et Hudson
- **Objectif** : L'objectif est de s'assurer que la construction des nouveaux pavillons, bâtiments ou agrandissements à l'arrière ou sur un des côtés du pavillon principal s'intègre au cadre bâti de l'hôpital et à celui du quartier environnant, tout en limitant les impacts négatifs sur les propriétés qui leurs sont immédiatement adjacentes.
- **Critères**:
 - Harmonisation avec alignements voisins;
 - Plans de façade parallèles;
 - Couloir visuel continu;
 - Animation de la rue;
 - Limiter les périodes d'ensoleillement.

3. Thèmes, objectifs et critères (suite)

- **Thème 3 : Architecture**
- **Objectif** : L'objectif est de favoriser la qualité architecturale des nouveaux pavillons, bâtiments ou agrandissements qui tient compte de la volonté de marquer la présence de l'hôpital, sans altérer la prédominance des caractéristiques architecturales et patrimoniales du pavillon principal actuel.
- **Critères** :
 - Transition graduelle;
 - Cohérence de l'ensemble;
 - Neutralité d'articulation sur CSC;
 - Similarité des matériaux;
 - Ouverture des RDC.

3. Thèmes, objectifs et critères (suite)

- **Thème 4 : Transformation d'une caractéristique architecturale**
- **Objectif :** L'objectif est de s'assurer que les changements proposés lors d'une transformation puissent préserver le caractère dominant du pavillon principal, voire améliorer ce caractère si les changements permettent de réintégrer des caractéristiques d'origine perdues, de façon à ce que l'image de Sainte-Justine, sur le site, dans le quartier, et pour le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, soit maintenue, voire bonifiée.
- **Critères :**
 - Conservation des caractéristiques ou reprises de celles-ci;
 - Harmonisation aux caractéristiques en place;
 - Peu de différences pour rythme ou modulation;
 - Ouvertures, fenêtres et allèges similaires;
 - Matériaux similaires.

3. Thèmes, objectifs et critères (suite)

- **Thème 5 : Aménagement des espaces extérieurs**
- **Objectif :** L'objectif est de faire en sorte que, lors de la préparation de projets de nouveaux pavillons ou d'agrandissements, les espaces non construits autour de l'hôpital fassent l'objet d'une planification, de façon à mettre en valeur les bâtiments et le site. Les aménagements doivent rendre le site plus perméable et à faciliter les circulations piétonnières entre les bâtiments de l'hôpital ou en lien avec le quartier environnant.
- **Critères :**
 - Mise en valeur du site par l'aménagement paysager;
 - Souligner topographie naturelle;
 - Végétaux qui facilitent l'union à la montagne;
 - Privilégier végétation aux surfaces dures;
 - Cacher stationnement des propriétés voisines.

3. Thèmes, objectifs et critères (suite)

- Thème 6 : Équipements mécaniques
- **Objectif** : L'objectif est de s'assurer que les aménagements effectués sur les toits des pavillons ou des bâtiments, ou d'équipements mécaniques installés au sol, puissent recevoir un traitement de qualité de manière à ce que ces espaces ne soient pas traités comme des espaces résiduels, mais comme des parties intégrantes du volume du pavillon sur lesquels, ou adjacents auxquels, ils sont construits ou installés.
- **Critères** :
 - Matériaux et dimensions du muret;
 - Uniformité du traitement;
 - Limitation des nuisances;
 - Dissimulés équipements au sol derrière arbustes;
 - Similarité de traitement dans les constructions hors toits.
 - Toits plats.

FIN